



L'Info de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André

Journal municipal au service de la collectivité

Courriel : munand@bellnet.ca

15 novembre 2015

Numéro TRENTE-NEUF

Inondation à Saint-André : c'était il y a déjà 5 ans...

Les 26 et 27 novembre prochain, nous observerons comme à chaque année de grandes marées d'automne. Cela ne sera pas sans nous rappeler celle du 6 décembre 2010 qui avaient occasionné plus de 300,000 \$ de dommages dans le village de Saint-André.

Indemnités du ministère de la Sécurité publique



À ce moment, le programme d'aide financière mis en place par le ministère a permis le paiement en 2011 et 2012 de 202,587 \$ à 45 propriétaires de maisons dans le village et à 5 entreprises. L'aide n'a pas remplacé toutes les pertes, mais elle a permis aux sinistrés de recevoir des compensations pour les dommages. La municipalité avait reçu, quant à elle, 140,509 \$ pour la digue.

Cela était déjà arrivé auparavant...

Prise par surprise en 2010, la municipalité en sait maintenant plus sur les débordements marins antérieurs. On a appris qu'une inondation comme celle de 2010 avait déjà eu lieu à Saint-André lors d'une tempête encore plus importante qui avait causé des dommages considérables, 96 ans plus tôt...

Voici un extrait de l'ACTION SOCIALE à ce sujet ⇩

« 2,000 \$ DE DOMMAGES À ST-ANDRÉ

St-André, 23 – Corrp. Spéciale – Vendredi le 20, à quatre heures et demie de l'après-midi, la marée est devenue si haute que le fleuve a débordé, passant par-dessus les digues et inondant caves et hangars, causant des dommages considérables aux propriétaires riverains.

Plusieurs maisons ont aussi été inondées, l'eau s'élevant de cinq à six pouces sur les planchers. Dans les usines de la compagnie Desjardins, chez MM. Jos. Michaud et Ernest Ancil surtout, l'eau s'est élevée de deux ou trois pieds. Ces bâtisses sont sises dans la partie la plus basse du village.

Les pertes par tout le village sont évaluées à au moins une couple de mille piastres. Le Syndicat des Cultivateurs surtout a le plus souffert. Les caves, les hangars remplis de marchandises ont été inondés, et pour comble de malheur le feu a pris à plusieurs reprises, commencements d'incendie causés par une quantité de quarts de chaux vive. Plusieurs porcs ont été noyés, faute de temps pour les sauver.

Le village a un aspect des plus pitoyables. Bois de chauffage, madriers et débris de toute sorte sont étendus ici et là. Il y a plus de trente ans que la mer n'avait pas monté aussi haut dans notre localité. »

L'Action sociale, 24 nov. 1914

Le haut niveau de la mer auquel on fait référence dans cet article a effectivement eu lieu un jour de tempête, le 5 novembre 1884. Inondations en 1884, en 1914 et en 2010 : de telles hautes marées surviendront de nouveau en automne. Toutefois, le village est actuellement mieux protégé qu'il ne l'a jamais été.

Pas de panique! Le niveau de la mer n'est pas en train de monter

Il est intéressant de savoir qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la hausse du niveau marin à Saint-André, car l'analyse de la tendance des niveaux marins depuis un siècle a révélé qu'une telle hausse ne se manifeste pas dans l'estuaire du Saint-Laurent. Des facteurs locaux contribuent dans notre région à la stabilité ou même à une légère baisse du niveau des mers depuis des décennies, alors que d'autres régions comme les provinces maritimes vivent une situation contraire.

La digue à 7.3 m. protège bien le village mais il faut la préserver

Des travaux très importants avec l'appui de la population ont été réalisés en automne 2012. La digue a été rehaussée en moyenne de 60 cm et est maintenant d'élévation uniforme sur les 2.7 km réhabilités. L'extrémité Est est fermée jusqu'à la route 132 par une riserme de même niveau. Une riserme dans le secteur Ouest reste à compléter et les travaux ne se réaliseront pas cet automne.

La digue rehaussée a été balisée à tous les 100 mètres afin de relever tous les cinq ans les variations de niveau. Il va de soi qu'un abaissement de celle-ci entraînerait des travaux immédiats. Également, son versant Nord a été végétalisé par hydro-ensemencement et recouvert ensuite par le personnel de la municipalité d'un tapis en fibre de noix de coco. Finalement, quelque 5000 rosiers et myriques baumiers y ont été plantés pour la protéger davantage. Les résultats à date sont encourageants. Encore cette année les employés de la municipalité ont fixé du gazon en rouleau à plusieurs endroits où la reprise végétale se faisait attendre : une digue avec une végétation herbacée ou arbustive bien implantée est plus apte à résister aux assauts des vagues. Néanmoins, la digue reste un ouvrage à surveiller, car elle est menacée par les intempéries et les interventions humaines inappropriées.



Un outil indispensable: l'échelle limnimétrique

La municipalité collige depuis 2011 (moment de l'installation d'une échelle limnimétrique) les informations sur le niveau d'eau réellement atteint lors de grandes marées. Ainsi, le 26 mai 2013, une crue avait complètement recouvert le bassin de rétention près de la patinoire et son niveau exceptionnel avait été noté.

Une marge de 1 mètre

La dernière lecture d'une grande marée sur cette échelle, toute récente, est celle du 29 octobre 2015. Ce jour-là, la basse pression atmosphérique a causé une marée de 36 cm plus haute que prévue, à 6,26 m sur l'échelle — pratiquement le même niveau que le 26 mai 2013. Lors de ce type de tempête assez fréquent, il reste quand même 1 mètre avant que la digue soit submergée. Cette marée du 29 octobre aura peut-être été la plus haute de l'automne...



La digue, c'est d'abord un ouvrage de protection du village

Même si la municipalité est outillée d'un **Plan de sécurité civile** remis à jour tous les ans, la sécurité de tous repose sur l'engagement de tous à le protéger. La circulation piétonnière est privilégiée mais incompatible avec celle des VTT interdite dans le marais. (Voir guide de gestion des aboiteaux).

► Grande marée du 26 mai 2013 au petit matin : les pluies et le ressac d'une partie des eaux de marée par les conduits d'évacuation ont fait monter le niveau de l'eau dans le canal intérieur de l'aboiteau faisant disparaître momentanément les limites du bassin de rétention établi en 2012 sur la rive droite du ruisseau Andréville.

Source et crédit photo : Alain Parent